

# Elaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

**PUBLIC CONCERNE** : Chef d'établissement, animateur sécurité, membre de la CSSCT ou du CSE, D.R.H., préventeurs, infirmier du travail, chef de service, ...

**PRE REQUIS** : Cette formation ne nécessite aucun prérequis. Une bonne compréhension du français est vivement conseillée.

**OBJECTIFS** : A l'issue de cette formation, le stagiaire :

- Connaît les exigences réglementaires relatives à l'évaluation des risques professionnels.
- Est capable d'identifier les risques professionnels et de les évaluer afin de créer et de maintenir à jour le D.U.E.R.
- Sait rédiger un programme d'amélioration en prenant en compte des critères pertinents.

**DUREE** : 1 jour (7 heures).

**MOYENS PEDAGOGIQUES** : présentation de diaporamas et de vidéos au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau.

**METHODES PEDAGOGIQUES** : Présentation didactique, méthode interrogative, échanges d'expériences, exercices d'application sur la base de vidéos.

**MODALITES EVALUATION DES ACQUIS** : auto-évaluation et exercices individuels.

**DOCUMENTATION** : Documentation transmise sous format numérique. Modèles de documents.

**VALIDATION** : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité)

## Programme

**Tour de table** : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation

### MODULE 1 : DECOUVERTE DE LA DEMARCHE

#### - CONTEXTE JURIDIQUE FRANÇAIS ET EUROPÉEN

1. Diffusion d'une vidéo introductive du Ministère du Travail : « Evaluons les risques »
2. La directive cadre de 1989.
3. Le décret du 5 novembre 2001 (art R 4121-1 à R 4121-4 du Code du Travail).
4. Les 9 principes généraux de prévention définis dans le code du travail.
5. Les évolutions réglementaires depuis le décret de 2001.

#### - LE DUERP : LA DÉMARCHE GÉNÉRALE

1. Appréhender les notions de « DANGERS – RISQUES – DOMMAGES ».
2. Préparation de la démarche :
  - découpage de l'établissement en unités de travail pertinentes,
  - nécessité de l'approche pluridisciplinaire.
3. Présentation de méthodes de détection des risques a priori :
  - analyse des AT et IT des années passées,
  - l'audit technique,
  - l'observation des conditions de travail,
  - l'échange avec des experts (médecin, organisme de contrôle, CARSAT, ...),
  - les entretiens avec le personnel concerné (l'encadrement et les opérateurs).
4. Évaluer les risques détectés pour leur affecter une priorité :
  - les critères d'évaluation (la gravité et la probabilité d'apparition du dommage),
  - la cotation du risque qui permet la priorisation.
5. Organisation du Document Unique :
  - les pages de présentation de la méthode,
  - la formalisation dans un tableau des résultats de l'évaluation des risques,
  - les solutions correctives, l'estimation du coût et le délai de réalisation,
  - Les 7 critères de choix des solutions.
6. Le suivi du Document Unique :
  - le suivi annuel minimum,
  - les modifications en cours d'année en cas de changement important des conditions de santé/sécurité au travail.



**EVALUATION DES ACQUIS** : tour de table avec auto-évaluation

# Elaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

**NOS FORMATEURS** : Formateur expert. Il a accompagné un grand nombre d'entreprises, d'établissements et de collectivités locales dans la mise en place de leur D.U.E.R.P.

## NOS REFERENCES :

- FT Consultants réalise ce type de formation et l'accompagnement de ses clients dans la démarche de mise en place et de mise à jour depuis 2003.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS 2021 : **30 stagiaires formés.**

**UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES  
THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO  
(03.83.26.30.08)**

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.

## Planning inter 2022

Nancy :	4 mars 10 juin 30 septembre 25 novembre
Strasbourg :	2 mars 8 juin 28 septembre 23 novembre
Dijon :	8 mars 21 juin 23 septembre 8 novembre

## Tarifs 2022

**Formation inter-entreprises**  
**350 € H.T./stagiaire**

**Formation réalisée dans vos locaux**  
**720 € H.T./groupe (12 personnes maxi)**  
+ frais de déplacement

## Programme (suite)

### MODULE 2 : MISE EN APPLICATION SUR DES SITUATIONS CONCRETES

1. Diffusion d'une vidéo « des situations de travail » INRS ;
2. Exercice individuel :
  - Identification et évaluation des risques et des problèmes de conditions de travail ;
  - Détermination d'actions correctives potentielles ;
  - Evaluation des solutions (en utilisant les 7 critères de choix des solutions) ;
  - Présentation de son travail à l'ensemble du groupe.

### EVALUATION DES ACQUIS : exercice individuel

### NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)

Code du travail, art. R4121-1 : L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.  
Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.